AVIS DE CONCOURS – 2025
FILIERE TECHNIQUE – CATEGORIE C

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE (CDG 77)

LES CENTRES DE GESTION DE LA REGION CENTRE – VAL DE LOIRE : CHER, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET ET EURE-ET-LOIR

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (CIG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(centre organisateur) (CIG GC)

co-organisent

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (1) Ouvert pour **376** postes dans les spécialités suivantes : **- Agencement et revêtements** **- Espaces verts et installations sportives** **- Restauration**	EXTERNE Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 (niveau européen soit ancien niveau V français) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente (2), obtenus dans l'une des spécialités mentionnées à l'article 8 du décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié au titre de laquelle le candidat concourt ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3). INTERNE Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale, justifiant au 1er janvier de l'année du concours (1er janvier 2025) d'une année au moins de services publics effectifs. De plus, les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions (soit le jeudi 19 juin 2025). 3EME CONCOURS Ouvert aux candidats justifiants, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours (soit le 1er janvier 2025), de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (membre du bureau). La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L.212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ce concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation seront décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.	**Epreuves écrites d'admissibilité :** Jeudi 20 novembre 2025 **Epreuve orale obligatoire d'admission :** A partir du 23 février 2026	**Inscription en ligne :** du 6 mai 2025 au 11 juin 2025 inclus **Date limite de dépôt des dossiers d'inscription sur l'espace sécurisé :** **19 juin 2025**

(1) postes à pourvoir dans les lycées et collèges
(2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du C.N.F.P.T. – Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle – www.cnfpt.fr, la décision d'équivalence favorable doit intervenir au plus tard pour le 20 novembre 2025.
(3) Dérogations : dispense de diplôme pour les pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et les sportifs, arbitres et juges de haut niveau.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Spécialités	Concours Externe	Concours Interne	Troisième Concours	Total
Agencement et revêtements	32	26	7	**65**
Espaces verts et installations sportives	5	4	2	**11**
Restauration	150	120	30	**300**
Total	**187**	**150**	**39**	**376**

Le Président,
Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr

puis : www.cigversailles.fr – « Travailler dans la FPT » - « les concours » - « les concours et examens professionnels de la FPT »
Rubrique : « vous souhaitez » - sous-dossier : « Vous inscrire à un concours ou un examen professionnel »
ou au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau 78000 VERSAILLES
aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.